

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ORGANISE PAR LA COMMUNE DE LOCQUeltas

Le présent règlement intérieur fixe les conditions d'organisation de l'accueil périscolaire. Les signatures en bas de ce document formalisent l'accord du responsable légal de l'enfant (« parents » dans le document) et des organisateurs (la commune et les personnels chargés de l'organisation et personnels administratifs) sur un ensemble de règles qui doivent faciliter la vie à l'intérieur de l'accueil périscolaire et les rapports entre les différents acteurs. Le non-respect du présent règlement peut amener l'organisateur à convoquer le responsable légal.

Lieu

L'accueil périscolaire est organisé à la Maison de l'enfance, Rue Désiré Caudal à Locqueltas.

Public concerné

L'accueil périscolaire est organisé pour les enfants scolarisés dans les écoles élémentaires de Locqueltas.

Les enfants restant sur la cour de l'école Saint-Gildas à 16h40 et de l'école communale après 16h15 sont pris en charge à l'accueil périscolaire.

Afin de ne pas perturber le déplacement du groupe et pour la sécurité de tous, les enfants ne peuvent pas être récupérés lorsqu'ils sont sur le chemin de la Maison de l'enfance.

Les parents qui ne sont pas arrivés à temps à l'école, attendront les enfants devant l'entrée de la Maison de l'enfance.

Formalités administratives

Des fiches d'inscription sont systématiquement remises aux parents par l'intermédiaire des écoles, elles sont à compléter et à transmettre à la mairie.

Ces fiches individuelles comprennent des renseignements concernant l'enfant et son responsable légal, les données permettent de disposer des connaissances nécessaires à la santé de l'enfant et des autorisations du responsable légal. Elles ne concernent que les périodes durant lesquelles il y a classe.

Pour en conserver toute l'actualité, tout changement doit être signalé en mairie, dans les meilleurs délais.

Fonctionnement

- L'accueil périscolaire est ouvert les jours de classe.
- L'accueil périscolaire fonctionne le matin de 7h15 à 8h30 et le soir à partir de 16h30 jusqu'à 19h00.
- Un goûter fourni par la commune est servi à 16h45 et facturé 0,43€.
- Après 17h00, il est proposé aux enfants volontaires de l'école primaire une aide aux devoirs sous la responsabilité d'un agent.

Les animateurs aident les enfants directement ou en organisant la coopération entre eux, ils ne peuvent être chargés de vérifier le travail de chaque enfant, c'est aux parents de s'assurer que celui-ci est terminé.

L'accueil périscolaire fonctionne dans un cadre collectif et convivial. Chacun doit y respecter les personnes et l'environnement. Les jeux sont aussi à respecter : les parents sont pécuniairement responsables de toute détérioration matérielle volontaire et devront rembourser le matériel endommagé.

Les enfants ne pourront être repris à l'accueil périscolaire que par les personnes adultes désignées dans le dossier de l'enfant ou avec une autorisation écrite ponctuelle.

Lorsque les parents ont signalé par écrit autoriser leur enfant à rentrer seul chez eux, celui-ci est sous la responsabilité de ses parents dès sa sortie des locaux.

Facturation

La participation des enfants à l'accueil périscolaire sera enregistrée par le passage dans la borne de la Maison de l'enfance du badge remis à chaque enfant scolarisé à Locqueltas¹ :

- en arrivant le matin,
- au départ le soir.

Les paiements sont effectués par avance, au fur et à mesure des besoins, par la famille, par chèque ou espèce remis en Mairie ou par Internet.

Un relevé de compte, avec détail des présences, pourra être remis aux familles qui en feront la demande.

Le même tarif est applicable aux enfants de Locqueltas et de Locmaria Grand Champ.

La participation est calculée par ¼ heure : tout ¼ heure entamé est dû.

En cas d'oubli du badge, le signaler au personnel encadrant, faute de quoi l'accueil périscolaire sera facturé à partir de 7h15 (pour le matin) ou jusqu'à 19h00 (pour le soir).

La maison de l'enfance fermant ses portes à 19h00, les parents qui arriveront après l'heure devront s'acquitter **d'une pénalité de 10 € par quart d'heure supplémentaire et par famille.**

La Caf verse des aides financières au gestionnaire pour le fonctionnement de l'ALSH afin de réduire le coût facturé aux familles.

RAPPEL IMPORTANT :

Pour la sécurité de vos enfants l'arrêt et le stationnement sont strictement interdits devant l'entrée principale de la Maison de l'Enfance (exclusivement réservée aux services de secours). Vous devez vous garer sur les emplacements prévus à cet effet. Merci de votre compréhension.

Le responsable légal,

Le Maire,

NOM :

(date et signature et mention

« accepte les termes du règlement intérieur »)

¹ Le badge couvre l'ensemble des services assurés par la Mairie en direction des enfants : restauration municipale, garderie et centre de loisirs.

(PAGE A RETOURNER A LA MAISON DE L'ENFANCE OU EN MAIRIE, SIGNÉE)

Les animateurs aident les enfants directement ou en organisant la coopération entre eux, ils ne peuvent être chargés de vérifier le travail de chaque enfant, c'est aux parents de s'assurer que celui-ci est terminé.

L'accueil périscolaire fonctionne dans un cadre collectif et convivial. Chacun doit y respecter les personnes et l'environnement. Les jeux sont aussi à respecter : les parents sont pécuniairement responsables de toute détérioration matérielle volontaire et devront rembourser le matériel endommagé.

Les enfants ne pourront être repris à l'accueil périscolaire que par les personnes adultes désignées dans le dossier de l'enfant ou avec une autorisation écrite ponctuelle.

Lorsque les parents ont signalé par écrit autoriser leur enfant à rentrer seul chez eux, celui-ci est sous la responsabilité de ses parents dès sa sortie des locaux.

Facturation

La participation des enfants à l'accueil périscolaire sera enregistrée par le passage dans la borne de la Maison de l'enfance du badge remis à chaque enfant scolarisé à Locqueltas² :

- en arrivant le matin,
- au départ le soir.

Les paiements sont effectués par avance, au fur et à mesure des besoins, par la famille, par chèque ou espèce remis en Mairie ou par Internet.

Un relevé de compte, avec détail des présences, pourra être remis aux familles qui en feront la demande.

Le même tarif est applicable aux enfants de Locqueltas et de Locmaria Grand Champ.

La participation est calculée par ¼ heure : tout ¼ heure entamé est dû.

En cas d'oubli du badge, le signaler au personnel encadrant, faute de quoi l'accueil périscolaire sera facturé à partir de 7h15 (pour le matin) ou jusqu'à 19h00 (pour le soir).

La maison de l'enfance fermant ses portes à 19h00, les parents qui arriveront après l'heure devront s'acquitter **d'une pénalité de 10 € par quart d'heure supplémentaire** et par enfant.

La Caf verse des aides financières au gestionnaire pour le fonctionnement de l'ALSH afin de réduire le coût facturé aux familles.

RAPPEL IMPORTANT :

Pour la sécurité de vos enfants l'arrêt et le stationnement sont strictement interdits devant l'entrée principale de la Maison de l'Enfance (exclusivement réservée aux services de secours). Vous devez vous garer sur les emplacements prévus à cet effet. Merci de votre compréhension.

Le responsable légal,

Le Maire,

NOM :

(date et signature et mention

« accepte les termes du règlement intérieur »)

¹ Le badge couvre l'ensemble des services assurés par la Mairie en direction des enfants : restauration municipale, garderie et centre de loisirs.